Envoyé en préfecture le 13/08/2026
Reçu en préfecture le 13/08/2026
Publié le
ID : 022-212200471-20260730-2026_07_52-DE

N° 2026-07-52

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES CÔTES D'ARMOR

ARRONDISSEMENT DE SAINT-BRIEUC

COMMUNE DE CORLAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DE LA COMMUNE DE CORLAY

SÉANCE DU JEUDI 30 JUILLET 2026

19 HEURES 30

Présents : Monsieur ALLAIN, Maire, Mesdames COURTOT, GANNE, Messieurs BURLOT, LE LAY, LE BRIS, Madame RAOULT, Monsieur BERVILLE, Madame LARVOR et Monsieur MARIE.

Absents : Daniel TRENDA ayant donné procuration à Marie-Pierre RAOULT, Rozenn LE CHEVILLIER ayant donné procuration à Hubert LE LAY, Sophie AMBROIS ayant donné procuration à Jacky BURLOT, Sonia LE SEYEC ayant donné procuration à Maxime MARIE et Cédric TALBI ayant donné procuration à Jean-François LE BRIS.

Secrétaire de séance : Mylène COURTOT.

Date d'envoi de convocation : le 24 juillet 2026.

Objet : Réhabilitation des vestiaires de football : maîtrise d'œuvre et Dossier de consultation des Entreprises (DCE) pour le bâtiment modulaire

- Maîtrise d'œuvre pour l'aménagement des accès aux vestiaires et la réalisation d'un parking

Suite à la réunion avec Monsieur Bernard de l'ADAC début juillet, une proposition de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement des accès a été sollicitée. Le cabinet Nicolas Associés de Loudéac propose cette mission pour 9 850 € HT, soit 11 820 € TTC (opération 10041, compte 203).

- Dossier de consultation pour la fourniture et la pose d'un bâtiment modulaire neuf à usage de vestiaires et club house pour le parc des sports

L'ADAC a remis une proposition de « dossier de consultation des entreprises » pour validation avant le lancement de l'appel d'offres en septembre. Il comprend le cahier des charges, l'acte d'engagement, le certificat de visite, le règlement de consultation, la lettre de consultation, l'AAPC et le CCAP.
Les critères d'attribution des marchés proposés sont la valeur technique à 60% et le prix des prestations à 40%.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- APPROUVE la proposition de maîtrise d'œuvre du Cabinet Nicolas pour 9 850 € HT,
- APPROUVE le devis de l'ADAC de 2 500 € HT, soit 3 000 € TTC, pour les études techniques spécifiques de mise en place d'un bâtiment modulaire pour des vestiaires de football,
- APPROUVE les éléments de consultation tels qu'ils lui ont été présenté,
- DECIDE de lancer la consultation en procédure adaptée en application de l'article R.2123-1 1° du Code de la Commande Publique (CCP),
- SOLLICITE des subventions auprès de la Fédération Française de Football (FFF) et de l'Etat,
- MANDATE Monsieur le Maire pour déposer les demandes d'aides financières auprès des services compétents, signer tout document, lancer les consultations d'entreprises et effectuer toute démarche utile à la réalisation des études et des travaux.

Transmis à la Préfecture
Le 13 août 2026
Certifié par M. le Maire.

Pour extrait conforme à la délibération
en date du 30 juillet 2026
Le Maire, Olivier ALLAIN.